

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS MSA

MSA Auvergne

Départements de l'Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme

En application des dispositions :

- des articles L. 723-17, L. 723-18, L.723-18-1, L.723-19, L.723-22, L.723-35, R.723-30, R.723-31, R.723-42 et R.723-43 du Code Rural et de la Pêche Maritime,
- de l'article R.121-1 alinéa 10 du Code de la Sécurité Sociale,
- de la circulaire CCMSA n° 2024-005 du 30 avril 2024 « Etablissement des listes électorales »,
- de la circulaire CCMSA n° 2024-013 du 17 décembre 2024 « Etablissement des circonscriptions et candidatures » ;

et

- sur la base des listes définitives des électeurs arrêtées par la Commission Elections le 7 janvier 2025 et publiées le 21 janvier 2025 ;

La Commission Elections de la MSA Auvergne, ayant reçu délégation du Conseil d'Administration, a validé lors de sa séance du 21 janvier 2025, après avis conformes préalables des Comités de protection sociale (CPSS et CPSNS), la liste des circonscriptions électorales après regroupement de cantons.

La présente délibération, une fois publiée dans les locaux de la MSA Auvergne et sur son site Internet, ouvre la période de dépôt de candidatures à partir du 7 février 2025.

La réception des candidatures par la MSA sera close le mardi 4 mars 2025 à 16h.

Dépôt des candidatures

1^{er} et 3^{ème} collège : Votre déclaration de candidature doit être déposée au siège de la MSA Auvergne à Clermont-Ferrand (ou dans l'un de ses sites départementaux : Moulins, Aurillac, Le Puy-en-Velay), ou adressée par voie postale à :

MSA Auvergne - ELECTIONS MSA 2025

16 rue Jean Claret 63972 CLERMONT-FD Cedex 9

2^{ème} collège : Le mandataire de liste doit déposer les déclarations de candidature au siège de la MSA Auvergne à Clermont-Ferrand (ou dans l'un de ses sites départementaux : Moulins, Aurillac, Le Puy-en-Velay).

À Clermont-Ferrand, le 4 février 2025

Christian GOUY
Le Président du Conseil d'Administration

1^{er} COLLEGE - Exploitants – 10 692 électeurs

Scrutin plurinominal majoritaire à un tour

Département : Allier (03)

Les 18 circonscriptions électorales correspondent aux 19 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (50 par canton) sont mentionnés en jaune.

Le nombre de délégués à élire dans le collège 1 est de : 4 titulaires + 4 suppléants.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
BELLERIVE-SUR-ALLIER	272	4 Titulaires + 4 suppléants
BOURBON-L'ARCHAMBAULT	1 203	4 Titulaires + 4 suppléants
COMMENTRY	779	4 Titulaires + 4 suppléants
CUSSET	130	4 Titulaires + 4 suppléants
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	1 521	4 Titulaires + 4 suppléants
GANNAT	854	4 Titulaires + 4 suppléants
HURIEL	1 084	4 Titulaires + 4 suppléants
LAPALISSE	1 201	4 Titulaires + 4 suppléants
MONTLUÇON-1 MONTLUÇON-2	157	5 Titulaires + 5 suppléants
MONTLUÇON-3	445	4 Titulaires + 4 suppléants
MONTLUÇON-4	119	4 Titulaires + 4 suppléants
MOULINS-1	174	4 Titulaires + 4 suppléants
MOULINS-2	730	4 Titulaires + 4 suppléants
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	637	4 Titulaires + 4 suppléants
SOUVIGNY	1 000	4 Titulaires + 4 suppléants
VICHY-1	108	4 Titulaires + 4 suppléants
VICHY-2	65	4 Titulaires + 4 suppléants
YZEURE	213	4 Titulaires + 4 suppléants

2^{ème} COLLEGE – Salariés – 10 066 électeurs

Scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste

Département : Allier (03)

Les 19 circonscriptions électorales correspondent aux 19 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (50 par canton) sont mentionnés en jaune.

Le nombre de délégués à élire dans le collège 2 est : 3

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
BELLERIVE-SUR-ALLIER	437	3 Titulaires
BOURBON-L'ARCHAMBAULT	860	3 Titulaires
COMMENTRY	653	3 Titulaires
CUSSET	281	3 Titulaires
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	784	3 Titulaires
GANNAT	737	3 Titulaires
HURIEL	525	3 Titulaires
LAPALISSE	924	3 Titulaires
MONTLUCON-1	210	3 Titulaires
MONTLUCON-2	235	3 Titulaires
MONTLUCON-3	315	3 Titulaires
MONTLUCON-4	244	3 Titulaires
MOULINS-1	567	3 Titulaires
MOULINS-2	741	3 Titulaires
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	665	3 Titulaires
SOUVIGNY	682	3 Titulaires
VICHY-1	324	3 Titulaires
VICHY-2	292	3 Titulaires
YZEURE	590	3 Titulaires

3^{ème} COLLEGE – Employeurs – 648 électeurs

Scrutin plurinominal majoritaire à un tour

Département : Allier (03)

Les 14 circonscriptions électorales correspondent aux 19 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (10 par canton) sont mentionnés en jaune.

Le nombre de délégués à élire dans le collège 3 est de : 2 titulaires + 2 suppléants.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
BELLERIVE-SUR-ALLIER	14	2 titulaires + 2 suppléants
BOURBON-L'ARCHAMBAULT	71	2 titulaires + 2 suppléants
COMMENTRY	40	2 titulaires + 2 suppléants
CUSSET -VICHY-1 – VICHY-2	23	4 titulaires + 4 suppléants
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	90	2 titulaires + 2 suppléants
GANNAT	45	2 titulaires + 2 suppléants
HURIEL	53	2 titulaires + 2 suppléants
LAPALISSE	48	2 titulaires + 2 suppléants
MONTLUCON-1-2-3-4	38	5 titulaires + 5 suppléants
MOULINS-1	29	2 titulaires + 2 suppléants
MOULINS-2	60	2 titulaires + 2 suppléants
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	48	2 titulaires + 2 suppléants
SOUVIGNY	71	2 titulaires + 2 suppléants
YZEURE	18	2 titulaires + 2 suppléants

1^{er} COLLEGE - Exploitants – 12 282 électeurs

Scrutin plurinominal majoritaire à un tour

Département : Cantal (15)

Les 15 circonscriptions électorales correspondent aux 15 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (50 par canton) sont mentionnés en jaune.

Le nombre de délégués à élire dans le collège 1 est de : 4 titulaires + 4 suppléants.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
ARPAJON-SUR-CERE	831	4 Titulaires + 4 suppléants
AURILLAC-1	145	4 Titulaires + 4 suppléants
AURILLAC-2	80	4 Titulaires + 4 suppléants
AURILLAC-3	81	4 Titulaires + 4 suppléants
MAURIAC	1 102	4 Titulaires + 4 suppléants
MAURS	1 258	4 Titulaires + 4 suppléants
MURAT	1 045	4 Titulaires + 4 suppléants
NAUCELLES	623	4 Titulaires + 4 suppléants
NEUVEGLISE	1 561	4 Titulaires + 4 suppléants
RIOM-ES-MONTAGNES	1 066	4 Titulaires + 4 suppléants
SAINT-FLOUR-1	1 129	4 Titulaires + 4 suppléants
SAINT-FLOUR-2	904	4 Titulaires + 4 suppléants
SAINT-PAUL-DES-LANDES	893	4 Titulaires + 4 suppléants
VIC-SUR-CERE	884	4 Titulaires + 4 suppléants
YDES	680	4 Titulaires + 4 suppléants

2^{ème} COLLEGE – Salariés – 6 722 électeurs

Scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste

Département : Cantal (15)

Les 15 circonscriptions électorales correspondent aux 15 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (50 par canton) sont mentionnés en jaune.

Le nombre de délégués à élire dans le collège 2 est : 3

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
ARPAJON-SUR-CERE	533	3 Titulaires
AURILLAC-1	541	3 Titulaires
AURILLAC-2	485	3 Titulaires
AURILLAC-3	375	3 Titulaires
MAURIAC	457	3 Titulaires
MAURS	636	3 Titulaires
MURAT	304	3 Titulaires
NAUCELLES	652	3 Titulaires
NEUVEGLISE	392	3 Titulaires
RIOM-ES-MONTAGNES	304	3 Titulaires
SAINT-FLOUR-1	375	3 Titulaires
SAINT-FLOUR-2	435	3 Titulaires
SAINT-PAUL-DES-LANDES	441	3 Titulaires
VIC-SUR-CERE	484	3 Titulaires
YDES	308	3 Titulaires

3^{ème} COLLEGE – Employeurs – 404 électeurs

Scrutin plurinominal majoritaire à un tour

Département : Cantal (15)

Les 14 circonscriptions électorales correspondent aux 15 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (10 par canton) sont mentionnés en jaune.

Le nombre de délégués à élire dans le collège 3 est de : 2 titulaires + 2 suppléants.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
ARPAJON-SUR-CERE	31	2 titulaires + 2 suppléants
AURILLAC-1 – AURILLAC-3	23	3 titulaires + 3 suppléants
AURILLAC-2	30	2 titulaires + 2 suppléants
MAURIAC	41	2 titulaires + 2 suppléants
MAURS	29	2 titulaires + 2 suppléants
MURAT	29	2 titulaires + 2 suppléants
NAUCELLES	34	2 titulaires + 2 suppléants
NEUVEGLISE	31	2 titulaires + 2 suppléants
RIOM-ES-MONTAGNES	43	2 titulaires + 2 suppléants
SAINT-FLOUR-1	30	2 titulaires + 2 suppléants
SAINT-FLOUR-2	24	2 titulaires + 2 suppléants
SAINT-PAUL-DES-LANDES	27	2 titulaires + 2 suppléants
VIC-SUR-CERE	20	2 titulaires + 2 suppléants
YDES	12	2 titulaires + 2 suppléants

1^{er} COLLEGE - Exploitants – 10 251 électeurs

Scrutin plurinominal majoritaire à un tour

Département : Haute-Loire (43)

Les 19 circonscriptions électorales correspondent aux 19 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (50 par canton) sont mentionnés en jaune.

Le nombre de délégués à élire dans le collège 1 est de : 4 titulaires + 4 suppléants.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
AUREC-SUR-LOIRE	124	4 Titulaires + 4 suppléants
BAS-EN-BASSET	379	4 Titulaires + 4 suppléants
BOUTIERES	661	4 Titulaires + 4 suppléants
BRIOUDE	407	4 Titulaires + 4 suppléants
LES DEUX RIVIERES VALLEES	273	4 Titulaires + 4 suppléants
EMBLAVEZ-ET-MEYGAL	608	4 Titulaires + 4 suppléants
GORGES DE L'ALLIER-GEVAUD	1 253	4 Titulaires + 4 suppléants
MEZENC	955	4 Titulaires + 4 suppléants
MONISTROL-SUR-LOIRE	201	4 Titulaires + 4 suppléants
PAYS DE LAFAYETTE	1 031	4 Titulaires + 4 suppléants
PLT DU HAUT-VELAY GRANIT.	935	4 Titulaires + 4 suppléants
LE PUY-EN-VELAY-1	88	4 Titulaires + 4 suppléants
LE PUY-EN-VELAY-2	131	4 Titulaires + 4 suppléants
LE PUY-EN-VELAY-3	118	4 Titulaires + 4 suppléants
LE PUY-EN-VELAY-4	153	4 Titulaires + 4 suppléants
SAINT-PAULIEN	853	4 Titulaires + 4 suppléants
SAINTE-FLORINE	404	4 Titulaires + 4 suppléants
VELAY VOLCANIQUE	1 151	4 Titulaires + 4 suppléants
YSSINGEAUX	526	4 Titulaires + 4 suppléants

2^{ème} COLLEGE – Salariés – 6 491 électeurs

Scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste

Département 3 : Haute-Loire (43)

Les 19 circonscriptions électorales correspondent aux 19 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (50 par canton) sont mentionnés en jaune.

Le nombre de délégués à élire dans le collège 2 est : 3

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
AUREC-SUR-LOIRE	223	3 Titulaires
BAS-EN-BASSET	295	3 Titulaires
BOUTIERES	387	3 Titulaires
BRIOUDE	518	3 Titulaires
LES DEUX RIVIERES VALLEES	247	3 Titulaires
EMBLAVEZ-ET-MEYGAL	347	3 Titulaires
GORGES DE L'ALLIER-GEVAUD	389	3 Titulaires
MEZENC	280	3 Titulaires
MONISTROL-SUR-LOIRE	267	3 Titulaires
PAYS DE LAFAYETTE	388	3 Titulaires
PLT DU HAUT-VELAY GRANIT.	491	3 Titulaires
LE PUY-EN-VELAY-1	323	3 Titulaires
LE PUY-EN-VELAY-2	297	3 Titulaires
LE PUY-EN-VELAY-3	271	3 Titulaires
LE PUY-EN-VELAY-4	300	3 Titulaires
SAINT-PAULIEN	474	3 Titulaires
SAINTE-FLORENTINE	327	3 Titulaires
VELAY VOLCANIQUE	392	3 Titulaires
YSSINGEAUX	275	3 Titulaires

3^{ème} COLLEGE – Employeurs – 506 électeurs*Scrutin plurinominal majoritaire à un tour***Département : Haute-Loire (43)**

Les 17 circonscriptions électorales correspondent aux 19 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (10 par canton) sont mentionnés en jaune.

Le nombre de délégués à élire dans le collège 3 est de : 2 titulaires + 2 suppléants.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
AUREC-SUR-LOIRE	12	2 titulaires + 2 suppléants
BAS-EN-BASSET	28	2 titulaires + 2 suppléants
BOUTIERES	48	2 titulaires + 2 suppléants
BRIOUDE	18	2 titulaires + 2 suppléants
LES DEUX RIVIERES VALLEES	17	2 titulaires + 2 suppléants
EMBLAVEZ-ET-MEYGAL – LE PUY EN VELAY 3	35	3 titulaires + 3 suppléants
GORGES DE L'ALLIER-GEVAUD	48	2 titulaires + 2 suppléants
MEZENC	42	2 titulaires + 2 suppléants
MONISTROL-SUR-LOIRE	11	2 titulaires + 2 suppléants
PAYS DE LAFAYETTE	31	2 titulaires + 2 suppléants
PLT DU HAUT-VELAY GRANIT.	49	2 titulaires + 2 suppléants
LE PUY-EN-VELAY-1	21	2 titulaires + 2 suppléants
LE PUY-EN-VELAY-4	12	2 titulaires + 2 suppléants
SAINT-PAULIEN – LE PUY EN VELAY 2	53	3 titulaires + 3 suppléants
SAINTE-FLORINE	23	2 titulaires + 2 suppléants
VELAY VOLCANIQUE	34	2 titulaires + 2 suppléants
YSSINGEAUX	24	2 titulaires + 2 suppléants

1^{er} COLLEGE - Exploitants – 13 176 électeurs*Scrutin plurinominal majoritaire à un tour***Département : Puy de Dôme (63)**

Les 24 circonscriptions électorales correspondent aux 31 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (50 par canton) sont mentionnés en jaune.

Le nombre de délégués à élire dans le collège 1 est de : 4 titulaires + 4 suppléants.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
AIGUEPERSE	692	4 Titulaires + 4 suppléants
AMBERT	861	4 Titulaires + 4 suppléants
AUBIERE – COURNON D'AUVERGNE	106	5 Titulaires + 5 suppléants
BEAUMONT	85	4 Titulaires + 4 suppléants
BILLOM	491	4 Titulaires + 4 suppléants
BRASSAC-LES-MINES	1 122	4 Titulaires + 4 suppléants
CEBAZAT	55	4 Titulaires + 4 suppléants
CHAMALIERES - CLERMONT-FERRAND-1 CLERMONT-FERRAND-2 CLERMONT-FERRAND-3 CLERMONT-FERRAND-4 CLERMONT-FERRAND-5 CLERMONT-FERRAND-6	235	10 Titulaires + 10 suppléants
CHATEL-GUYON	103	4 Titulaires + 4 suppléants
GERZAT	84	4 Titulaires + 4 suppléants
ISSOIRE	246	4 Titulaires + 4 suppléants
LEZOUX	396	4 Titulaires + 4 suppléants
MARINGUES	509	4 Titulaires + 4 suppléants
LES MARTRES-DE-VEYRE	187	4 Titulaires + 4 suppléants
LES MONTS DU LIVRADOIS	853	4 Titulaires + 4 suppléants
ORCINES	1 129	4 Titulaires + 4 suppléants
PONT-DU-CHATEAU	103	4 Titulaires + 4 suppléants
RIOM	136	4 Titulaires + 4 suppléants
SAINT-ELOY-LES-MINES	1 162	4 Titulaires + 4 suppléants
SAINT-GEORGES-DE-MONS	585	4 Titulaires + 4 suppléants
SAINT-OURS	1 767	4 Titulaires + 4 suppléants
LE SANCY	1 634	4 Titulaires + 4 suppléants
THIERS	336	4 Titulaires + 4 suppléants
VIC-LE-COMTE	299	4 Titulaires + 4 suppléants

2^{ème} COLLEGE – Salariés – 14 611 électeurs

Scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste

Département : Puy de Dôme (63)

Les 31 circonscriptions électorales correspondent aux 31 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (50 par canton) sont mentionnés en jaune.

Le nombre de délégués à élire dans le collège 2 est : 3

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
AIGUEPERSE	877	3 Titulaires
AMBERT	530	3 Titulaires
AUBIERE	370	3 Titulaires
BEAUMONT	454	3 Titulaires
BILLOM	504	3 Titulaires
BRASSAC-LES-MINES	597	3 Titulaires
CEBAZAT	318	3 Titulaires
CHAMALIERES	427	3 Titulaires
CHATEL-GUYON	497	3 Titulaires
CLERMONT-FERRAND-1	259	3 Titulaires
CLERMONT-FERRAND-2	359	3 Titulaires
CLERMONT-FERRAND-3	278	3 Titulaires
CLERMONT-FERRAND-4	360	3 Titulaires
CLERMONT-FERRAND-5	427	3 Titulaires
CLERMONT-FERRAND-6	335	3 Titulaires
COURNON-D'AUVERGNE	405	3 Titulaires
GERZAT	472	3 Titulaires
ISSOIRE	377	3 Titulaires
LEZOUX	494	3 Titulaires
MARINGUES	530	3 Titulaires
LES MARTRES-DE-VEYRE	468	3 Titulaires
LES MONTS DU LIVRADOIS	488	3 Titulaires
ORCINES	673	3 Titulaires
PONT-DU-CHATEAU	493	3 Titulaires
RIOM	577	3 Titulaires
SAINT-ELOY-LES-MINES	339	3 Titulaires
SAINT-GEORGES-DE-MONS	463	3 Titulaires
SAINT-OURS	689	3 Titulaires
LE SANCY	777	3 Titulaires
THIERS	307	3 Titulaires
VIC-LE-COMTE	467	3 Titulaires

3^{ème} COLLEGE – Employeurs – 853 électeurs*Scrutin plurinominal majoritaire à un tour***Département : Puy de Dôme (63)**

Les 24 circonscriptions électorales correspondent aux 31 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (10 par canton) sont mentionnés en jaune.

Le nombre de délégués à élire dans le collège 3 est de : 2 titulaires + 2 suppléants.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
AIGUEPERSE	66	2 titulaires + 2 suppléants
AMBERT	40	2 titulaires + 2 suppléants
AUBIERE – COURNON D'AUVERGNE	49	3 titulaires + 3 suppléants
BEAUMONT	15	2 titulaires + 2 suppléants
BILLOM	34	2 titulaires + 2 suppléants
BRASSAC-LES-MINES	47	2 titulaires + 2 suppléants
CEBAZAT	10	2 titulaires + 2 suppléants
CHAMALIERES CLERMONT-FERRAND-1 CLERMONT-FERRAND-2 CLERMONT-FERRAND-3 CLERMONT-FERRAND-4 CLERMONT-FERRAND-5 CLERMONT-FERRAND-6	34	8 titulaires + 8 suppléants
CHATEL-GUYON	20	2 titulaires + 2 suppléants
GERZAT	18	2 titulaires + 2 suppléants
ISSOIRE	14	2 titulaires + 2 suppléants
LEZOUX	46	2 titulaires + 2 suppléants
MARINGUES	37	2 titulaires + 2 suppléants
LES MARTRES-DE-VEYRE	23	2 titulaires + 2 suppléants
LES MONTS DU LIVRADOIS	34	2 titulaires + 2 suppléants
ORCINES	51	2 titulaires + 2 suppléants
PONT-DU-CHATEAU	27	2 titulaires + 2 suppléants
RIOM	20	2 titulaires + 2 suppléants
SAINT-ELOY-LES-MINES	22	2 titulaires + 2 suppléants
SAINT-GEORGES-DE-MONS	26	2 titulaires + 2 suppléants
SAINT-OURS	50	2 titulaires + 2 suppléants
LE SANCY	120	2 titulaires + 2 suppléants
THIERS	16	2 titulaires + 2 suppléants
VIC-LE-COMTE	34	2 titulaires + 2 suppléants